

Elections au Parlement européen - engagement

Candidat(e) à l'élection au Parlement européen, je m'engage, si je suis élu(e), à défendre et promouvoir les principes suivants :

- La reconnaissance de la **Laïcité comme principe universel** de fonctionnement des États, inhérent à une démocratie réelle, garant des libertés individuelles et d'une coexistence pacifique des opinions philosophiques et convictions religieuses.
- **L'inscription de la laïcité dans les constitutions nationales et dans les traités internationaux**, afin de promouvoir partout le développement d'États laïques en Europe, impartiaux et garants des droits et des libertés. Ceci inclut la défense de la démocratie et de l'État de droit, la défense et la promotion des droits fondamentaux et la promotion de la séparation des Églises et de l'État, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, en relation avec la législation et le comportement de toutes les autorités publiques, incluant la révocation des concordats et tout autre privilège confessionnel dans la sphère publique (qu'il soit légal, financier, fiscal, qu'il concerne l'enseignement ou l'usage de symboles...).
- La **Liberté** avec un accent particulier sur la promotion et la défense de :
 - la **liberté de pensée, de conscience et de religion**, qui inclut le droit de n'en avoir aucune, et d'en changer;
 - la **liberté d'expression**, qui inclut la critique des dogmes et institutions religieuses et la suppression de législation incriminant le "blasphème";
 - la **liberté d'information**, comme un élément de la liberté de conscience, garantissant le pluralisme, l'accès aux médias, le droit de réponse, le contrôle des fausses nouvelles, etc.;
 - le **droit à l'auto-détermination individuelle** et notamment le droit des femmes à disposer de leur corps par la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, et l'autonomie personnelle dans le choix de la fin de vie;
 - la **liberté de recherche scientifique**;
 - les **droits de l'enfant**, sur la base en particulier de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies;
 - le **droit de tous les mineurs à fréquenter des écoles** où ils peuvent apprendre à vivre ensemble dans des sociétés laïques et diverses, sans aucun type de ségrégation, et sans endoctrinement forcé par les familles, les communautés ou les gouvernements, **visant à l'émancipation des élèves** par la pratique du libre examen.
- **L'Égalité**, en particulier l'absence de privilèges ou de discrimination pour des raisons idéologiques ou confessionnelles. La conception large de l'égalité laïque

inclut l'égalité réelle, notamment **entre les femmes et les hommes**, et des **personnes LGBT+**, dans toutes ses dimensions, à savoir l'égalité des droits, l'égalité des salaires, l'égalité de traitement dans la société comme dans la famille; et le corollaire du principe d'égalité, à savoir **la lutte contre les discriminations**, qu'elles soient liées à la couleur de peau, l'origine nationale, la religion ou son absence, le genre et l'orientation sexuelle.

- La **Solidarité internationale et intergénérationnelle**, qui est nécessaire à l'égalité, à l'émancipation et à la dignité humaines. La défense des services publics, garantie de solidarité, de justice sociale et de cohésion.

La lutte contre le racisme et pour le droit à l'auto-détermination des peuples ;

La solidarité vis-à-vis des menaces qui pèsent aujourd'hui sur le monde, qu'elles soient climatiques, pandémiques, idéologiques ou politiques ou résultant des conflits armés. Ces menaces créent de nouvelles discriminations et inégalités insoutenables. Elles appellent de nouveaux combats et de nouvelles solidarités. C'est une nouvelle manière de décliner la laïcité dans son rapport au monde, et de refonder l'esprit des Lumières.